

6. GARANTIE /GUARANTEE

GARANTIE CONTRACTUELLE

DURÉE La durée de notre garantie est de 10 ans sur le corps de chauffe et 3ans sur les composantes en fonte en contact direct avec le feu tel que la grille foyère, le chenet ainsi que le déflecteurs, à compter de la date de livraison par l'installateur ou le point de vente. Elle s'applique pendant cette période à tout défaut de matière ou de fabrication. Nous ne sommes tenus qu'au remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses, après contrôle par nos soins. Si le remplacement de ces pièces s'avérait trop onéreux, la décision de changer l'appareil nous appartiendrait.

GARANTIE LÉGALE Les dispositions de cette garantie ne sont pas exclues du bénéfice au profit de l'acheteur, du matériel concernant la garantie légale pour défauts et vices cachés, qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivant du code civil.

VALIDITÉ L'acquéreur désigné ci-dessous, reconnaissant avoir reçu la notice d'installation et d'utilisation, accepte de s'y conformer par sécurité.

Cette garantie n'est valable que si l'appareil est utilisé suivant les règles et recommandations signifiées sur la notice d'installation et d'utilisation fournie avec l'appareil.

L'appareil devra être installé à l'adresse figurant sur le certificat de garantie.

Les autres composants sont garantis 1 an, tels que : loquet, visserie, ressorts, ventilateurs, circuits imprimés, interrupteur, cosses, fils électriques, gaines électriques, etc...

EXCLUSION La vitre résistant à une température de 750°C et les températures dans la chambre de combustion n'atteignant jamais cette température, il ne peut pas se produire de casse de la vitre dû à une surchauffe. En conséquence, le bris de la vitre, dû à une mauvaise manipulation lors de l'utilisation ou de la manutention de l'appareil n'entre pas dans le cadre de la garantie.

Les joints qui sont considérés comme pièces d'usure.

Le combustible employé et la conduite de l'appareil échappant à notre contrôle, les pièces du foyer en contact direct avec le combustible en ignition ne sont pas reprises sous le couvert de la garantie, telles que : taque décor, grille foyère, déflecteur, pare bûches, tout désordre occasionné, sur l'ensemble de l'installation, par les organes mécaniques ou électriques qui ne sont pas de notre fourniture et qui sont interdits par des textes régissant les appareils de chauffage.

Les frais de déplacement, de transport, de main d'œuvre, d'emballage, de démontage et les conséquences de l'immobilisation de l'appareil, résultant des opérations de garanties, sont à la charge du client.

Les dégâts occasionnés par l'utilisation de tout autre combustible que le bois.

Date d'achat (départ de la garantie) :

ACHETEUR

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : **Ville** : **Pays** :

VENDEUR

Désignation de l'appareil :

Référence :

CONTRACTUAL GUARANTEE

DURATION The duration of our guarantee is 10 years on the firebox body and 3 years for all casting component having direct contact with the fire like the ashes grid, the chenet and the baffle, counting from the date of delivery by the installer or the date of point of sale. The guarantee applies during this period to all defects of parts or of manufacture. We are only responsible for the free replacement of parts found defective, after verification by ourselves. If the replacement of these parts would prove too expensive, we reserve the right to replace the appliance, a decision we alone can make.

LEGAL GUARANTEE The provisions of this guarantee do not preclude the purchaser from benefiting from the legal guarantees on equipment, covering faults and defects, which apply in any event under the conditions of article 1641 and following of the civil code.

VALIDITY The purchaser designated hereunder, acknowledging having received the notice of installation and of use, agrees to conform to it for safety reasons.

This guarantee is only valid if the appliance is used according to the rules and recommendations stated on the Instructions for Installation and Use, supplied with the appliance.

The appliance must be installed at the address quoted on the certificate of guarantee.

The other components are guaranteed for 1 year, such as : latch, screws and bolts, springs, fans, printed circuits, switch, electric thimbles, wire, electric sheaths, etc...

EXCLUSION The glass is resistant to a temperature of 750°C, and the temperatures in the combustion chamber never reach this temperature, a breakage of glass cannot occur as a result of overheating. Therefore, the breakage of the glass, due to a bad manipulation on installation or the handling of the appliance, is not covered by the guarantee.

The joints are considered items which are subject to wear.

The fuel used and the control of the apparatus, being outside our control, the parts of the stove in direct contact with the ignited fuel, are not included in the cover of the guarantee, including : fireplate, fire grate, vent, log barrier. The cost of travelling, of transport, of workmanship, of packaging, of disassembly and the consequences of the immobilization of the appliance, resulting from the operations of the guarantee, are the sole responsibility of the customer.

Any disorder caused on any part of the installation, by mechanical or electrical parts which we have not supplied and which are prohibited by the texts governing heating appliances.
The damage caused by the use of any other fuel than wood.

Date of purchase (start of the guarantee) :

PURCHASER

SURNAME :

First name :

Address :

Postal Code : **Town** : **Country** :

SUPPLIER

Designation of the appliance :

Reference :